

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG  
CANTON DE MIRIBEL  
MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*\*\*  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 juin 2022

**OBJET : Recensement population 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

20220035

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : GARCIA Nathalie donne pouvoir à DUPLAN Véronique, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à MARQUIS Gérard, BRIERE Matthieu donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Secrétaire de Séance : GAROUTTE Agnès

*Date de convocation du Conseil : le 16 juin 2022*

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 23*

*Présents : 20*

*Pouvoirs : 3*

La maire informe le conseil municipal que l'INSEE a demandé à la commune de réaliser en 2023 le recensement de ses habitants. Cette enquête se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023.

Pour ce faire, la maire doit désigner :

- un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il sera chargé de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs ;
- des agents recenseurs qui assureront la collecte du recensement auprès des habitants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'autoriser la maire à désigner le coordonnateur communal et les agents recenseurs pour assurer la réalisation du recensement de la population 2023.
- D'indemniser le coordonnateur communal et les agents recenseurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 juin 2022

La Maire

Christine FRANÇOIS

Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :

Accusé de réception en tête d'avis  
001-210102752-20220623-20220035-DE  
Date de réception préfecture : 23/08/2022